



SESSION
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_053-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde,
Présents :	22	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire
Absents :	7	sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur
Votants :	26	Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	23	<u>Présents (22)</u> : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius,
Abstention :		Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville,
Oppositions :	3	Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.
Quorum :	15	<u>Excusés avec pouvoir (4)</u> : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gaillard
		(pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à
		M. Noël).
		<u>Absents (3)</u> : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.
		<u>Secrétaire</u> : M. Chezeau

Objet : DM 2 – Budget Communal – décision modificative n°2 : inscriptions d'opérations d'ordre

Vu les délibérations n°2019-104 du conseil municipal en date du 12 décembre 2019 et n°2021-003 en date du 18 janvier 2023 relatives au transfert au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche de la compétence « éclairage public » entraînant le transfert des équipements correspondants ;

Vu la délibération n°2023-090 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2023 approuvant la cession à la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron à l'euro symbolique de la médiathèque, du cinéma Le Regain, de l'Office de Tourisme et de l'aire des gens du voyage ;

Vu la délibération n°2024-008 du Conseil municipal en date du 20 janvier 2024 approuvant la cession à la SCI GSV à l'euro symbolique de la parcelle dite du ruisseau, rue Vincent Touchet ;

Vu la délibération n°2025-033 du Conseil municipal en date du 7 avril 2025 approuvant le budget principal primitif 2025 ;

Considérant qu'il convient, à la demande du comptable public, de procéder à un certain nombre d'écritures d'ordre concernant ces opérations ;

Considérant qu'il convient également d'amortir ces sommes créditées en compte 204 conformément à la M57 avec le choix de la neutralisation comptable de ces amortissements ;

Le Conseil Municipal
 Après en Avoir Délibéré,

DÉCIDE d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2025 portant sur les inscriptions suivantes :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Niveau de vote		Montant	Niveau de vote		Montant
(Chap Ordre)	2041512	1 300 000,00 €	041 (Chap Ordre)	21318	1 300 000,00 €
(Chap Ordre)	198	86 667,00 €	040 (Chap Ordre)	28041512	86 667,00 €
TOTAL		1 386 667,00 €			1 386 667,00 €

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Niveau de vote		Montant	Niveau de vote		Montant
(Chap Ordre)	6811	86 667,00 €	042 (Chap Ordre)	77681	86 667,00 €
TOTAL		86 667,00 €			86 667,00 €

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU